

ÉTUDES et RÉSULTATS

mai 2024
n° 1302

Sous embargo jusqu'au 24 mai 2024 à 6h

Ehpad : un résident sur dix a moins de 75 ans

Fin 2019, 11 % des résidents d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ont moins de 75 ans, soit 67 000 personnes (dont 14 000 de moins de 65 ans). Plus ils sont jeunes, plus leurs profils diffèrent de leurs aînés : il y a davantage d'hommes, avec moins de ressources, une surreprésentation de difficultés psychiques et peu de maladies dégénératives.

La moitié des résidents de moins de 65 ans ont eu une reconnaissance administrative de handicap avant 60 ans. Or les unités spécialisées dans l'accueil de personnes handicapées âgées restent rares : on en dénombre 280 (sur 7 450 Ehpad en France) et seulement un résident de moins de 65 ans sur dix y est hébergé. De plus, il existe très peu d'Ehpad totalement dédiés à la prise en charge des jeunes seniors.

Les résidents de moins de 75 ans sont plus souvent pris en charge dans des Ehpad publics hospitaliers (15 % des résidents y ont moins de 75 ans) et dans des établissements habilités à l'aide sociale à l'hébergement (ASH). Ils sont également plus nombreux en moyenne dans les Ehpad implantés dans les communes comptant parmi leurs seniors une plus faible proportion de seniors très âgés et dans les communes plutôt défavorisées socialement.

Layla Ricroch (DREES)

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) sont accessibles aux personnes âgées dès 60 ans. Des entrées en établissement sont possibles à un âge inférieur, sur dérogation, mais restent rares : 3 % des résidents sont entrés avant 60 ans. L'âge moyen des résidents d'Ehpad augmente régulièrement et s'établit, en 2019, à 86 ans et 10 mois (Balavoine, 2022). Néanmoins, 11 % des résidents d'Ehpad sont âgés de moins de 75 ans et 2 % ont moins de 65 ans. Plusieurs études ont mis en avant les caractéristiques particulières de ces jeunes résidents par rapport à la population du même âge résidant à domicile : ils sont plus souvent célibataires, sans revenus (Boneschi, 2022), sous protection juridique et avec davantage de limitations cognitives (Roy, 2022).

67 000 résidents en Ehpad ont moins de 75 ans

Selon l'enquête EHPA 2019 (*encadré 1*), les 67 000 jeunes résidents de moins de 75 ans diffèrent également fortement des autres résidents d'Ehpad. Tout d'abord, ils comptent autant d'hommes

que des femmes, alors que les hommes ne représentent qu'une minorité des résidents de 75 ans ou plus en Ehpad. En effet, la proportion d'hommes diminue nettement avec l'âge : ils constituent 57 % des résidents de moins de 65 ans, contre 47 % des 70-74 ans et 23 % des 75 ans ou plus (*tableau 1*). Cette forte présence masculine chez les plus jeunes est également observée dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) et dans les unités de soins de longue durée (USLD) (*encadré 2*).

Les jeunes résidents avant 75 ans sont moins atteints par les troubles liés au vieillissement et plus souvent par des handicaps anciens. Ils sont également moins souvent en dépendance sévère : 44 % sont en GIR¹ 1 ou 2, contre 54 % pour les 75 ans ou plus. Les écarts sont encore plus marqués chez les plus jeunes : 39 % des moins de 65 ans sont considérés comme sévèrement dépendants. Au total, 18 % des résidents de moins de 65 ans ne sont pas dépendants au sens de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) [ils sont en GIR 5 ou 6, ou sans GIR], soit 10 points de plus que les résidents de 75 ans ou plus.

1. Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR (autonomie, gérontologie, groupes iso-ressources). Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6, le plus faible.

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)

Encadré 1 L'enquête EHPA et la base Badiane

L'enquête EHPA

L'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) de la DREES est une enquête quadriennale qui recueille des informations sur les caractéristiques et l'activité des établissements médico-sociaux de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer (DROM) qui accueillent les personnes âgées, ainsi que sur le personnel qui y travaille et les résidents qui y sont hébergés. Les unités de soins de longue durée (en 2003) puis les centres d'accueil de jour (en 2007) ont été intégrés au champ de l'enquête. Pour la vague relative à la situation fin 2019, le taux de réponse à l'enquête est de 66 %. La non-réponse a fait l'objet de redressements statistiques, afin d'assurer la représentativité des résultats au niveau national.

La base Badiane

La base de données interadministrative des ESMS (Badiane) rassemble des informations annuelles relatives au fonctionnement, à l'activité,

au personnel et au public accueilli dans les Ehpad. Les données proviennent du répertoire FINESS, du Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), des données de la base Prix-ESMS de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ou de l'enquête EHPA pour certains millésimes. Les valeurs manquantes peuvent être imputées par recherche des valeurs disponibles dans les années antérieures, par la moyenne (lorsque les données manquantes n'excèdent pas 2 % des établissements), par *hotdeck* selon la région et la catégorie d'établissement ou par le ratio lorsqu'il s'agit de données numériques.

Le millésime 2022 est utilisé pour cette étude. Les éléments observés sur le lien entre l'implantation des Ehpad et les indicateurs communaux et départementaux sont observés également sur les millésimes 2019, 2020 et 2021.

Tableau 1 Description des jeunes résidents en Ehpad

En %

Âge	Moins de 65 ans	65-69 ans	70-74 ans	Moins de 75 ans	75 ans ou plus
Effectif (en nombre de résidents)	14 200	20 800	31 800	66 800	527 900
Proportion d'hommes	57,4	53,1	46,7	50,9	23,4
GIR					
Proportion de GIR 1	9,0	9,5	12,3	10,7	16,7
Proportion de GIR 2	30,2	33,3	35,6	33,7	37,7
Proportion de GIR 3	18,5	20,5	20,2	19,9	18,0
Proportion de GIR 4	24,7	24,6	21,5	23,2	19,3
Proportion de GIR 5	6,6	6,3	5,0	5,7	4,1
Proportion de GIR 6	4,0	3,4	2,9	3,3	2,1
Proportion de résidents sans GIR	7,0	2,4	2,5	3,4	2,1
Caractéristique des résidents					
Maladie neurodégénérative	37,5	38,8	46,7	42,3	53,1
Reconnaissance administrative du handicap avant 60 ans	53,5	32,2	17,5	30,1	1,7
Unité d'accueil					
Unité d'hébergement renforcé (UHR)	1,2	1,2	1,1	1,2	0,9
Unité spécifique pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées	11,2	11,1	15,0	13,0	14,5
Unité ou service dédié à l'accueil des personnes handicapées avançant en âge	10,4	6,3	3,1	5,7	1,1
Pôle d'activité et de soins adaptés (Pasa)	2,7	3,0	3,3	3,1	4,2
Aucun de ces accueils spécifiques	74,6	78,3	77,4	77,1	79,4
Aides					
Aides au logement (APL, ALS)	70,2	62,7	50,8	58,8	33,1
Aide sociale à l'hébergement (ASH)	66,4	60,9	48,2	56,3	16,4
Nature de la protection juridique					
Curatelle	21,0	19,9	16,1	18,3	4,6
Tutelle	59,6	52,1	41,9	48,9	17,1
Autre protection juridique (sauvegarde de justice, mandat de protection future)	1,5	1,9	2,3	2,0	1,7
Type d'hébergement antérieur					
Domicile privé ou d'un proche	29,5	34,4	42,1	37,0	52,0
Résidence autonomie, EHPA/maison de retraite non Ehpad, Ehpad, maison de retraite médicalisée, soins de longue durée	16,0	17,5	18,1	17,5	17,5
Service de soins de suite et de réadaptation d'un établissement de santé (ex-moyen séjour) [y compris unité de court séjour]	12,3	13,0	13,8	13,2	16,7
Unité de court séjour (médecine, chirurgie)	7,2	7,7	8,5	7,9	9,6
Établissement psychiatrique ou service psychiatrique d'un établissement de santé	14,1	12,6	8,6	11,0	1,4
Établissement pour adultes handicapés	14,5	9,2	4,3	8,0	0,3
Autre (accueil familial agréé, etc.)	6,4	5,6	4,5	5,3	2,7

Note > Les proportions de bénéficiaires d'ASH et d'allocations logement sont calculées uniquement sur les résidents pour lesquels il y a une réponse.

La non-réponse est importante sur ces questions (supérieure à 20 %). Il en va de même pour la présence de maladie neurodégénérative ou la reconnaissance administrative d'un handicap avant 60 ans, avec une non réponse de 25 %.

Lecture > 14 200 résidents d'Ehpad en 2019 ont moins de 65 ans. 57,4 % d'entre eux sont des hommes.

Champ > Résidents en Ehpad, hors accueil de jour, France.

Source > DREES, enquête EHPA 2019.

> Études et Résultats n° 1302 © DREES

●● Davantage de difficultés psychiques chez les jeunes résidents

Les jeunes résidents les plus dépendants ont des besoins identiques aux résidents plus âgés très dépendants pour accomplir les activités de la vie quotidienne (besoins en termes d'aide à l'habillement, aux déplacements...). En revanche, les résidents moyennement dépendants ont des profils différents selon l'âge pour certaines activités. Parmi les résidents qui ont été catégorisés en GIR 3², les plus jeunes sont plus souvent capables de s'orienter dans le temps et dans l'espace que les résidents les plus âgés (29 % des moins de 65 ans peuvent se situer seuls dans le temps contre 21 % des 75 ans ou plus, réciproquement 37 % et 26 % pour l'orientation spatiale) [graphique 1]. Les jeunes résidents en GIR 3 sont également

bien plus souvent capables de se déplacer au sein de l'établissement (y compris à l'aide d'appareillage) : 41 % des moins de 70 ans peuvent le faire seuls, contre 18 % des 75 ans ou plus en GIR 3. Enfin, ils arrivent davantage à s'habiller partiellement par rapport aux résidents plus âgés.

De façon générale, les résidents les plus jeunes en Ehpad souffrent un peu moins souvent de maladies neurodégénératives (38 % des moins de 65 ans contre 53 % des 75 ans ou plus), dont la fréquence augmente avec l'âge. Par conséquent, ils sont également un peu moins nombreux à être pris en charge dans des unités dédiées comme les unités d'hébergement renforcées (UHR) ou les pôles d'activités et de soins adaptés (Pasa) [15 % des résidents de moins de 70 ans, contre 20 % pour ceux de 75 ans ou plus (tableau 1)].

Encadré 2 Les jeunes résidents des autres établissements d'hébergements : EHPA et USLD

L'enquête EHPA permet également de décrire les résidents d'autres établissements d'hébergement, tels les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) et les unités de soins longue durée (USLD). Les jeunes résidents de ces établissements ont des caractéristiques similaires aux jeunes résidents en Ehpad : plus souvent masculins, plus souvent allocataires de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) ou d'aides au logement, plus souvent sous protection juridique (tableau) et plus souvent issus d'établissement psychiatrique ou de service psychiatrique d'un établissement de santé.

Les EHPA, qui accueillent des personnes moins dépendantes que les Ehpad – car ce sont des établissements peu médicalisés – accueillent 1 200 résidents de moins de 75 ans fin 2019, soit 20 % de leurs résidents (et 7 % de résidents de moins de 65 ans). Un tiers des résidents de moins de 75 ans sont accueillis dans des unités ou services dédiés à l'accueil des personnes handicapées avançant en âge. La répartition des résidents selon le niveau de dépendance est difficile à comparer selon l'âge, car 30 % des jeunes résidents n'ont pas de GIR connu.

Les résidents de moins de 75 ans proviennent deux fois moins souvent de leur domicile que les plus âgés ; un quart est issu d'établissements pour adultes handicapés et un dixième provient d'un établissement psychiatrique ou d'un service psychiatrique d'un établissement de santé, alors que ces modes d'hébergement précédents sont très marginaux pour les résidents plus âgés, avec moins de 2 % au total.

6 900 résidents de moins de 75 ans sont accueillis en unités de soins de longue durée, ce qui représente 23 % des personnes accueillies (et 2 100 personnes de moins de 65 ans soit 7 %). Les différences de niveau de dépendance entre les résidents selon l'âge sont beaucoup moins marquées que pour les autres catégories d'hébergement, les USLD étant spécialisées dans l'accueil des plus dépendants : 73 % des résidents de moins de 75 ans sont évalués en GIR 1 et 2, contre 80 % pour les autres résidents. Ils viennent aussi souvent du domicile (15 %) ou d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées (20 %) que les résidents plus âgés.

Caractéristiques des résidents en EHPA et USLD

Âge	EHPA		USLD	
	Moins de 75 ans	75 ans ou plus	Moins de 75 ans	75 ans ou plus
Effectif (en nombre de résidents)	1 200	4 700	6 900	22 900
Proportion d'hommes	51,5	28,8	55,2	31,8
GIR				
Proportion de GIR 1 et 2	4,8	12,2	72,8	80,3
Proportion de GIR 3 et 4	31,4	38,5	20,2	16,8
Proportion de GIR 5 et 6	33,7	37	2,7	1,2
Proportion de résidents sans GIR	30,1	12,3	4,3	1,7
Aides				
Aides au logement (APL, ALS)	64,2	26,4	54,7	36
Aide sociale à l'hébergement (ASH)	58,4	14,5	59,3	29,4
Nature de la protection juridique				
Curatelle	25,9	4	13,9	4,7
Tutelle	49,5	8,1	49,9	27,6
Autre protection juridique (sauvegarde de justice, mandat de protection future)	0,7	0,7	3,1	2,5
Type d'hébergement antérieur				
Domicile privé ou d'un proche	35,5	71,1	15,1	15,5
Résidence autonomie, EHPA, Ehpad, soins de longue durée	18,2	13,9	18,6	20,2
Service de soins de suite et de réadaptation (ex-moyen séjour) [y compris unité cognitivo-comportementale (UCC)]	2,9	8,2	34,1	44,4
Unité de court séjour (médecine, chirurgie)	0,3	2,1	16,2	15,7
Établissement psychiatrique ou service psychiatrique d'un établissement de santé	11	1,1	11,9	2,3
Établissement pour adultes handicapés	24,3	0,2	1,8	0,5
Autre (accueil familial agréé, etc.)	7,8	3,3	2,2	1,3

Note > Les proportions de bénéficiaires d'ASH et d'allocations logement sont calculées uniquement sur les résidents pour lesquels il y a une réponse.

La non-réponse est importante sur ces questions (supérieure à 20 %).

Lecture > 1 200 résidents de moins de 75 ans résident en EHPA, 51,5 % sont des hommes.

Champ > Résidents en EHPA ou USLD, hors accueil de jour, France.

Source > DREES, enquête EHPA 2019.

> Études et Résultats n° 1302 © DREES

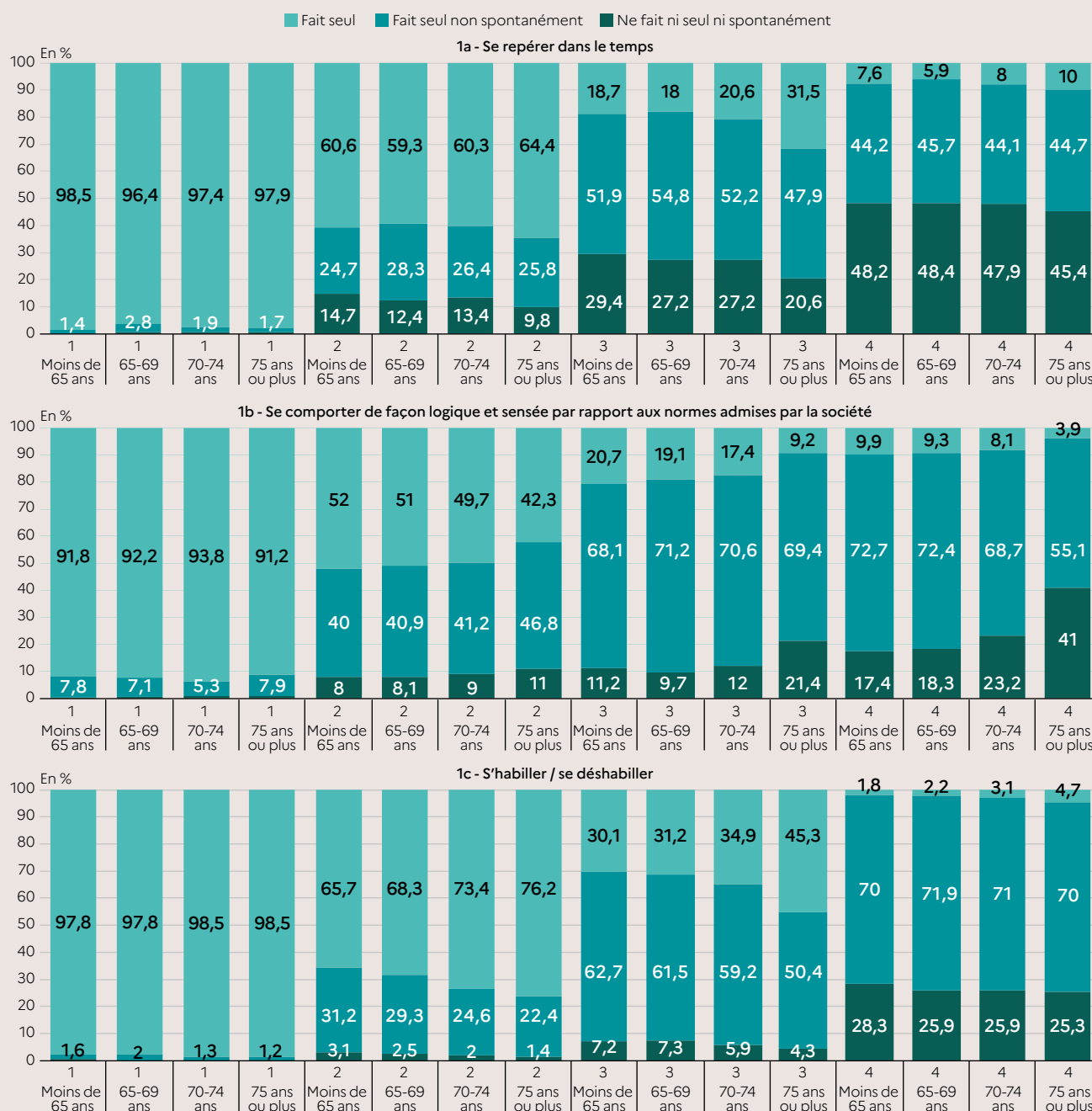
2. C'est-à-dire des personnes qui ont conservé tout ou partie de leur autonomie mentale mais qui nécessitent quotidiennement des aides pour l'autonomie corporelle.

À l'inverse, les jeunes résidents en GIR 3 ont plus de difficultés psychiques : seulement 11 % des moins de 65 ans sont capables de se comporter de façon sensée, 15 % sont capables de communiquer (verbalement ou non), soit 10 points de moins que les résidents de 75 ans ou plus. Ces plus grandes difficultés de comportement des plus jeunes s'observent également pour les résidents des GIR 2 et 4 (graphique 1). Parallèlement, les jeunes résidents font bien plus souvent l'objet d'une protection juridique : 60 % des moins de 65 ans sont sous tutelle, soit 43 points de plus que les résidents de 75 ans ou plus. Du fait d'un plus grand isolement familial, lorsqu'il y a une mesure, les jeunes résidents sont plus souvent protégés par une

association, tandis que les plus âgés le sont plus fréquemment par leur famille (tableau complémentaire A*).

On retrouve cette plus importante fragilité psychique, en particulier des plus jeunes résidents, en comparant les lieux de vie qui précèdent l'entrée en Ehpad. Ainsi, 14 % des résidents de moins de 65 ans proviennent d'un établissement ou d'un service psychiatrique, contre 9 % des résidents de 70 à 74 ans et seulement 1 % des 75 ans ou plus. Les jeunes résidents se distinguent aussi plus souvent par une domiciliation antérieure dans un établissement pour adultes handicapés : 15 % des moins de 65 ans, contre 4 % des 70-74 ans et moins de 1 % des 75 ans ou plus. En contrepartie, ils viennent moins fréquemment de

Graphique 1 Capacité à assurer des actes de la vie quotidienne selon le GIR, l'âge et le niveau de dépendance



Lecture > 3,1 % des résidents de moins de 65 ans en GIR 2 peuvent s'habiller ou se déshabiller seuls.

Champ > Résidents dépendants en Ehpad, hors accueil de jour, France.

Source > DREES, enquête EHPA 2019.

> Études et Résultats n° 1302 © DREES

3. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude (lien en fin de publication).

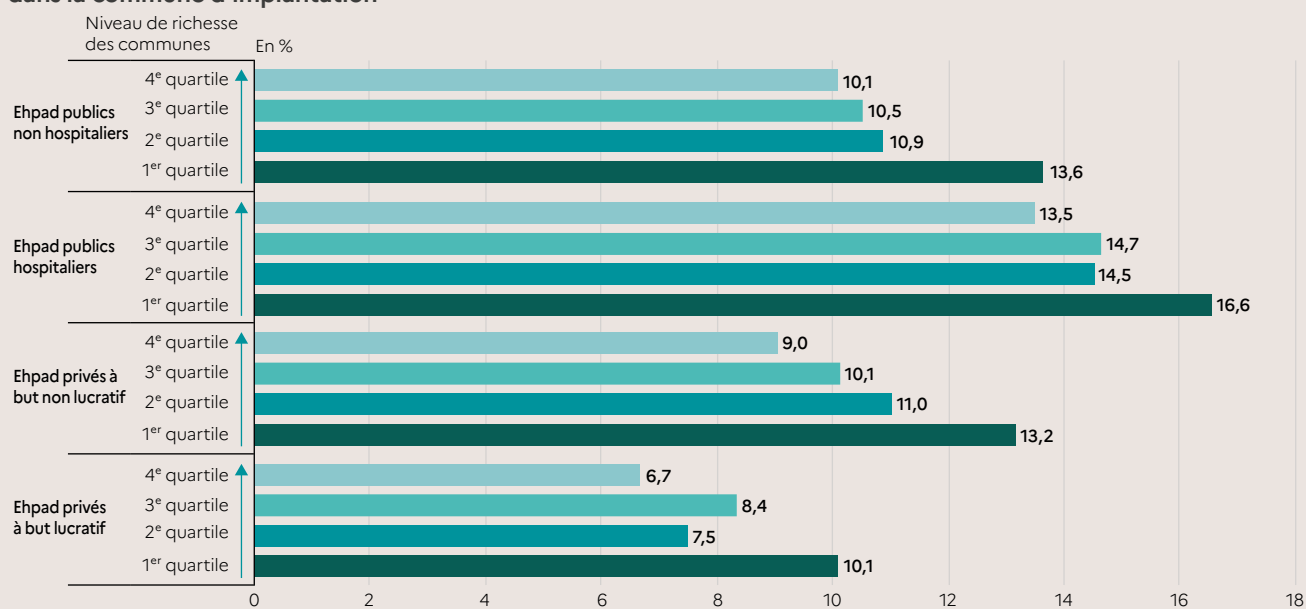
Peu de différences selon l'offre départementale d'hébergement pour personnes handicapées

En France métropolitaine, la part de jeunes résidents en Ehpad varie peu selon l'offre départementale d'hébergement en maisons d'accueil spécialisées (MAS). Ces établissements continuent souvent d'accueillir les résidents, très gravement handicapés, jusqu'à des âges avancés⁷ et jusqu'à leur décès (*tableau 3*). Pourtant, il y

a davantage de jeunes résidents en Ehpad publics hospitaliers et dans les Ehpad privés à but non lucratif dans les départements les mieux pourvus en places de MAS⁸.

Les établissements médicalisés (les foyers d'accueil médicalisé [FAM] et les établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées [EAM]) accueillent également des résidents gravement handicapés, mais moins dépendants qu'en MAS. Les

Graphique 2 Proportion de résidents de moins de 75 ans en Ehpad selon le statut juridique et la richesse dans la commune d'implantation



Lecture > Les Ehpad hospitaliers qui sont situés dans le quart des communes avec le plus faible revenu médian ont en moyenne 16,6 % de résidents de moins de 75 ans. Les Ehpad hospitaliers qui sont situés dans des communes avec les plus hauts revenus médians hébergent 13,5 % de résidents de moins de 75 ans.

Champ > Ehpad, France.

Source > Badiane 2022.

> Études et Résultats n° 1302 © DREES

Tableau 2 Taux de résidents de moins de 75 ans selon le statut juridique et l'habilitation à l'ASH

Catégorie juridique	Habilitation à l'ASH	Taux de résidents de moins de 75 ans
Ehpad privés à but lucratif	Sans	6,0
Ehpad privés à but lucratif	Partielle	10,8
Ehpad privés à but lucratif	Totale	ns
Ehpad privés à but lucratif	Ensemble	8,0
Ehpad privés à but non lucratif	Sans	6,1
Ehpad privés à but non lucratif	Partielle	11,6
Ehpad privés à but non lucratif	Totale	12,2
Ehpad privés à but non lucratif	Ensemble	11,2
Ehpad publics non hospitaliers	Sans	10,9
Ehpad publics non hospitaliers	Partielle	11,4
Ehpad publics non hospitaliers	Totale	11,8
Ehpad publics non hospitaliers	Ensemble	11,4
Ehpad publics hospitaliers	Sans	ns
Ehpad publics hospitaliers	Partielle	15,3
Ehpad publics hospitaliers	Totale	17,1
Ehpad publics hospitaliers	Ensemble	15,4

ASH : aide sociale à l'hébergement.

Lecture > 6 % des résidents d'Ehpad privés à but lucratif non habilités à l'ASH ont moins de 75 ans.

Champ > Ehpad, France.

Source > Badiane 2022.

> Études et Résultats n° 1302 © DREES

7. D'après l'enquête ES-Handicap de 2018, 16 % des résidents des MAS avaient 60 ans ou plus, 21 % des résidents des FAM et EAM, contre 13 % des résidents des foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés et 5 % des foyers d'hébergement pour adultes handicapés.

8. Cette corrélation positive sur le champ des départements entre le taux de jeunes seniors en Ehpad et le nombre de places en MAS perdure en contrôlant des caractéristiques des communes et des établissements.

Tableau 3 Proportion de résidents de moins de 75 ans en Ehpad selon le niveau d'offre départemental en établissements pour adultes handicapés

Catégorie juridique de l'Ehpad	Quartile de départements	Proportion de résidents de moins de 75 ans selon le nombre de places en maisons d'accueil spécialisées	Proportion de résidents de moins de 75 ans selon le nombre de places en établissements médicalisés	Proportion de résidents de moins de 75 ans selon le nombre de places en foyers pour adultes handicapés
Ehpads privés à but lucratif	1 ^{er} quartile : peu d'offre	8,8	9,2	9,0
	2 ^e quartile	6,9	7,5	7,5
	3 ^e quartile	7,2	7,6	7,5
	4 ^e quartile : le plus d'offre	8,3	6,6	6,0
Ehpads privés à but non lucratif	1 ^{er} quartile : peu d'offre	10,1	10,9	11,0
	2 ^e quartile	9,5	10,9	11,6
	3 ^e quartile	10,0	11,4	10,9
	4 ^e quartile : le plus d'offre	13,5	9,6	9,6
Ehpads publics hospitaliers	1 ^{er} quartile : peu d'offre	14,5	16,9	15,5
	2 ^e quartile	14,0	17,9	17,3
	3 ^e quartile	15,6	13,5	14,0
	4 ^e quartile : le plus d'offre	16,3	13,3	14,5
Ehpads publics non hospitaliers	1 ^{er} quartile : peu d'offre	11,8	11,9	11,9
	2 ^e quartile	11,0	12,5	12,3
	3 ^e quartile	10,7	10,6	10,3
	4 ^e quartile : le plus d'offre	11,7	10,8	11,2

Note > Les établissements médicalisés regroupent les foyers d'accueil médicalisés (FAM) et les établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM).

Lecture > Les Ehpads hospitaliers qui sont situés dans le quart des départements avec le plus de places en maison d'accueil spécialisées (MAS) ont en moyenne 16,3 % de résidents de moins de 75 ans.

Champ > Ehpads, France.

Source > Badiane 2022.

> Études et Résultats n° 1302 © DREES

foyers accueillent des personnes handicapées plus autonomes et pour certains foyers, il est moins fréquent d'y rester après 60 ans. L'hypothèse est faite que lorsqu'une personne handicapée vieillit, il pourra lui être facile d'être accueillie ou de rester dans ces structures si le département est mieux doté en places pour adultes handicapés ; la personne âgée aurait moins souvent besoin d'être prise en charge en Ehpad. On observe bien cette régularité dans les départements les mieux pourvus en places médicalisées ou en foyers.

D'avantage de personnel socio-éducatif pour prendre en charge les jeunes résidents

Les Ehpads spécialisés dans l'accueil de jeunes résidents disposent en moyenne d'un nombre d'équivalents temps plein (ETP) assez proche des autres Ehpads, mais la structure des emplois diffère sur deux catégories professionnelles : il y a plus de personnel socio-éducatif (4,3 contre 2,0 ETP en moyenne pour 100 résidents ; par exemple : accompagnant éducatif et social, assistant de service social, etc.) [tableau complémentaire C] et autant d'agents de services

hospitaliers (ASH) [16,7 contre 19,1 ETP pour 100 résidents]. Les Ehpads qui bénéficient d'une unité spécialisée pour personnes handicapées âgées disposent de plus d'ETP (3,4 pour 100 résidents) : plus d'ETP de personnel socio-éducatif là encore, mais aussi de services généraux (cuisiniers, agents de buanderie, jardiniers, etc.) et de personnel paramédical. Les 280 Ehpads qui accueillent ces unités pour personnes handicapées disposent un peu plus souvent d'un environnement médicalisé plus développé : 56 % ont des espaces de kinésithérapie contre 51 % pour les autres Ehpads, 50 % ont une salle multisensorielle contre 44 % pour les autres Ehpads (tableau complémentaire D). En revanche, les différences sont faibles concernant les espaces de vie (chambre pour accueillir la famille, jardin aménagé, espace pour les activités) alors même que les résidents rentrés jeunes en Ehpads passent plus de temps en moyenne en Ehpads que les résidents plus âgés (tableau complémentaire A). ●



Télécharger les données associées à l'étude

Mots clés : Établissement pour personnes âgées Aide sociale à l'hébergement (ASH) Établissement pour adultes handicapés Personne âgée

Pour en savoir plus

> **Balavoine, A.** (2022, juillet). Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. DREES, *Études et résultats*, 1237.

> **Bellamy, V., Bergeron, T.** (2022, novembre). 312 000 personnes sont accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés fin 2018. DREES, *Études et Résultats*, 1247.

> **Boneschi, S., Esteban, L.** (2023, avril). La moitié des seniors en institution ont un niveau de vie compris entre 1 100 et 1 900 euros par mois. DREES, *Études et Résultats*, 1264.

> **Reynaud, F.** (2019). Les personnes handicapées vieillissantes : évolutions récentes. *Gérontologie et Société*, 2019/2, vol. 41, 159.

> **Roy, D.** (2023, février). Qui vit à domicile, qui vit en établissement parmi les personnes de 60 ans ou plus ? Une comparaison à partir des enquêtes Care-Ménages et Care-Institutions. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 104.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@santer.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@santer.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard

Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet

Chargée d'édition : Élisabeth Castaing

Composition et mise en pages : Drapeau Blanc

Conception graphique : DREES

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@santer.gouv.fr